

## Un accompagnement spécifique pour les chantiers



### ? Info-Chantier

L'équipe **Info-Chantier** est le **principal point de contact** pour toute question liée aux chantiers. Elle :

- Informe avant le début des travaux et reste présente tout au long de ceux-ci pour communiquer leur avancement et les accès à votre secteur;
- Anticipe les impacts et intervient au besoin sur le terrain;
- Veille au maintien de l'accessibilité de votre commerce.

Afin d'informer l'entrepreneur, elle vous rencontrera pour notamment recueillir :

- Les habitudes de votre clientèle, fournisseurs et personnel;
- Les besoins liés aux livraisons et débarcadères;
- Tout autre besoin particulier.



« Parce qu'un chantier, ça se vit ensemble! »

### Réglementation et permis

La section **Permis commercial** du site Web de la Ville permet de valider la conformité de vos projets et d'obtenir les autorisations nécessaires. Les fiches techniques présentant les principales normes réglementaires s'y trouvent également.

### Informations utiles

Site Web de la Ville de Québec : [ville.quebec.qc.ca](http://ville.quebec.qc.ca)

- Gens d'affaires
- Citoyens / Travaux dans les rues
- Le tramway de Québec [ville.quebec.qc.ca/tramway](http://ville.quebec.qc.ca/tramway)

### Pour plus d'informations

Sur les chantiers : **311**

Autres demandes - Guichet commercial : **418 641-6611**



Pour suivre l'évolution du projet [tramcite.info](http://tramcite.info)

## Exploiter un commerce pendant un chantier majeur



Des **mesures concrètes** déployées pour soutenir la vitalité économique

### Encourager l'achat local

Diverses mesures d'accompagnement : [ville.quebec.qc.ca/tramway](http://ville.quebec.qc.ca/tramway)

## Un accompagnement au-delà des chantiers

En composant le numéro du **Guichet commercial**, vous bénéficierez d'une prise en charge personnalisée pour :

- **Faciliter et accélérer les démarches administratives** des demandes concernant les divers programmes et celles nécessitant l'intervention de plusieurs services municipaux;
- **Soutenir l'activité** des artères commerciales de Québec.



## Aide financière aux entreprises

Jusqu'à 30 000 \$/année

Le programme vise à soutenir les entreprises situées dans une zone de travaux majeurs pouvant entraîner une diminution marquée de leur bénéfice brut.

Consultez la page **Aide financière aux entreprises situées dans les secteurs touchés par des travaux d'infrastructure majeurs** du site Web de la Ville pour les détails.

## Communications avec la clientèle et les fournisseurs

Bien que toutes les zones commerciales demeurent accessibles, les travaux peuvent influencer la façon de se rendre à votre établissement. Les partenaires de **TramCité** comprennent la nécessité d'une **communication claire et proactive**.

Vous recevrez régulièrement, par divers moyens de communication, des informations essentielles sur les parcours d'autobus, les itinéraires alternatifs, les options de stationnement et de livraison.

N'hésitez pas à partager ces informations à vos fournisseurs et à votre clientèle pour les aider à faciliter leurs déplacements et pour maintenir un **lien rassurant et bienveillant** avec votre monde.

## Cafés-terrasses sur le domaine public

Consultez la section **Café-terrasse** du site Web de la Ville à [ville.quebec.qc.ca](http://ville.quebec.qc.ca) pour obtenir toutes les informations sur le sujet. Gardez en tête que, selon le chantier, des restrictions concernant les permis des cafés-terrasses peuvent s'appliquer pour assurer la sécurité et le maintien de la circulation.



## Affichage et visibilité

Les panneaux de signalisation (orange) appartiennent à l'entrepreneur. Ils doivent respecter la réglementation et ne peuvent pas être modifiés. Ils indiquent notamment les fermetures de rue, les détours et les interdictions de stationner.

Pour confirmer que les commerces sont accessibles pendant les travaux, la Ville installe des **panneaux conformes aux normes graphiques établies**.

Pour ajouter de l'affichage personnalisé, consultez votre regroupement de gens d'affaires et assurez-vous de respecter la réglementation.

